



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Avis sur la mise en œuvre du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA)

DEL-2011-004

Numéro de la délibération : 2011/004

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, environnement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 26/01/2011

Date de convocation du conseil : 20/01/2011

Date d'affichage de la convocation : 20/01/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Bernard BAUCHER par M. Henri LE DORZE, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ par Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE

Avis sur la mise en œuvre du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA)

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Le conseil municipal est saisi par le préfet d'une demande d'avis relatif au projet présenté par le syndicat de la vallée du Blavet concernant la mise en œuvre d'un contrat territorial milieux aquatiques (CTMA).

Le syndicat de la vallée du Blavet est maître d'ouvrage de travaux en rivières depuis 1996. Après avoir assuré les travaux par le biais de son équipe de cantonniers de rivières, le syndicat a lancé un premier CRE (Contrat de restauration et d'Entretien) en 2004. Ce CRE s'est terminé en 2008. La dynamique locale emmenée par les élus volontaires se traduit aujourd'hui par la poursuite des actions au travers d'un 2^{ème} CRE, appelé CTMA.

Le CTMA propose donc un programme de 5 ans de travaux en rivières avec pour objectif l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015, comme imposé par la "Directive Cadre Européenne".

Les travaux visent le rétablissement des fonctionnalités des 6 compartiments des rivières : lit mineur, continuité écologique, berges, ligne d'eau, débit et connexion des zones humides latérales.

L'enquête publique au titre de l'environnement et relative à l'autorisation de travaux loi sur l'eau aura lieu du 26 janvier au 25 février 2011. Un registre d'enquête publique sera déposé dans les mairies de Baud, Lanester, Locminé et Pontivy.

Un commissaire enquêteur sera présent en mairie de Pontivy le 14 février 2011 de 14 à 17 heures

Compte-tenu de l'intérêt que présentent les travaux pour la préservation de la ressource en eau et pour les différents usages de l'eau, la commission environnement du mardi 18 janvier 2011 a émis un avis favorable à la mise en œuvre du CTMA sur le territoire de la commune de Pontivy, sous réserve du résultat de l'enquête publique précitée.

Nous vous proposons :

- D'émettre un avis favorable à la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur la commune de Pontivy,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 janvier 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**